



## Probleme avec une université

Par **mouna\_old**, le **05/07/2007** à **10:25**

Bonjour,

il y a 1 mois, le lundi 28 mai (lundi de pentecôte) j'arrive à mon partiel (de 2<sup>e</sup> session) en retard de 10-15 minutes pour raison de problèmes de transport.

L'épreuve commençant à 10h00, le professeur ne me laisse pas composer, et me fait savoir que si j'avais des suggestions je pouvais en faire part au directeur de l'UFR.

Je contacte donc la secrétaire de ce dernier, elle le contacte (par téléphone) et me fait savoir que je n'avais rien à espérer de la part du directeur.

Je parviens à le rencontrer (10 minutes après), je lui fais part de ma situation et 45 minutes plus tard soit vers 11h00, il m'autorise à composer, mais non pas avec les autres étudiants, mais dans un bureau de chargés de TD (de 4 chargés de TD!). Étant énormément destabilisée par la situation (impossibilité de concentration dans une pièce où 4 personnes discutent, parlent au téléphone...), je ne parviens donc pas à avoir la moyenne (en 55 minutes de partiel au lieu de 1h45 étant donné mon retard de 15 minutes), ce qui m'aurait permis d'obtenir ma licence (il me fallait seulement un 10/20 dans une matière que j'ai beaucoup révisé, mais suite à un non respect du règlement (de la charte des examens de l'université de Cergy-Pontoise) qui autorise à tout élève retardataire de moins d'une heure de composer je me retrouve dans une situation très délicate à savoir le redoublement de mon 5<sup>e</sup> semestre de licence sachant que les autres ont validés!).

J'ai contacté l'Unef qui après m'avoir indiqué que l'université étant en tort je pouvais espérer repasser la matière, a "abandonné" mon affaire sans aucun motif valable, je me retrouve dans une situation très embarrassante, et j'espère donc avoir la réponse d'un avocat très rapidement si cela est possible, car je suis énormément préoccupée, étant donné que la délibération du jury aura lieu lundi (9 juillet).

Je vous remercie par avance.

Par **Jurigaby**, le **05/07/2007** à **17:34**

Bonjour.

Vous avez raison de prendre un avocat si vous estimez que le jeu en vaut la chandelle.

Maintenant, il va falloir faire vite car étant donné la situation, l'avocat devra sans doute demander un référé et tout et tout.

Bonne Chance.